

Contournement autoroutier d'Arles

Comité de suivi écologique Séance n°2 du 24 septembre 2012

Note de synthèse

1. Liste des participants.....	1
2. Ordre du Jour	1
3. Synthèse des échanges.....	2
4. Echéances à venir et relevé de décision	6

1. Liste des participants

MARIANI Jean Paul, Conseil Régional PACA	PROST Muriel, Migrateurs Rhône Méditerranée
HERNANDEZ Sylvie, Syndicat Mixte du Pays d'Arles	FOURASTE Sarah, Groupe Chiroptères de Provence
MASSON Jean-Luc, Ville d'Arles	TADDEI Marie-José, ACEN
MARTIN Aline, Ville d'Arles	BUIS Corinne, ACEN
HENRY Mireille, Ville de Saint-Martin-de-Crau	QUAIX Gérard, CIV de Raphèle
RUGARI Catherine, Ville de Saint-Martin-de-Crau	BLANC Philippe, DREAL PACA
BARANGER Francis, ADESM	GENG Mathieu, Biotope
CABIBEL Marc, SAFER	KELLER Laureen, ECO-Med
RABEMANANJARA Florian, PNR de Camargue	BREYSSE Chrystel, Nicaya Conseil
MASSEZ Grégoire, Les Amis des Marais du Vigueirat- Marais de Meyrannes	KANTE Eloïse, Nicaya Conseil
WOLFF Axel, CEN PACA	

2. Ordre du Jour

- Présentation du périmètre de « prise en considération de la bande d'étude »
- Présentation des caractéristiques géométriques et architecturales des principaux ouvrages d'art
- Rappel du processus de travail engagé

- Séance n°2 : présentation des résultats de l'inventaire faune/flore
- Suites et calendrier

3. Synthèse des échanges

Préliminaires

Après le rappel du processus engagé, la DREAL PACA a présenté le périmètre de « prise en considération de la bande d'étude » en précisant qu'il ferait prochainement l'objet d'un arrêté préfectoral.

Cet arrêté de prise en considération permettra de préserver la faisabilité du projet sur le plan foncier puisqu'il créera l'obligation pour les services d'urbanisme des communes concernées de consulter la DREAL PACA avant de délivrer des autorisations de construire dans la bande en question. Il permettra également d'informer les riverains de la bande retenue pour la suite des études au terme de la concertation publique de l'été 2011.

- Cette bande d'étude comprend :
 - la section en tracé neuf (bande de 300m de large) ;
 - la section en réaménagement sur place (bande plus resserrée) ;
 - une section élargie sur les secteurs Tête de Camargue et Mas Capelle , compte-tenu des perspectives d'implantation d'aires de services sur ces secteurs (sans qu'aucun scénario n'aménagement ne soit arrêté à ce jour).

La Dreal a présenté par ailleurs le Bureau d'Etudes ECO-Med (représenté par Mme Keller), qui aura en charge l'établissement du volet milieu naturel du dossier d'enquête publique. Ce travail se fondera sur les éléments de diagnostic (inventaire faune/flore actualisé) établis par le cabinet Biotope.

Présentation des principaux ouvrages d'art

- Le projet de contournement prévoit la réalisation de deux ouvrages permettant de franchir le lit mineur du Grand Rhône (viaduc d'environ 1,6 km de long) et les canaux du Vigueirat et d'Arles à Bouc. Ces ouvrages répondent à la nécessité de transparence sur les cours d'eau à franchir, avec des tirants d'air suffisants pour la circulation fluvial (sur le Grand Rhône) et les interventions du SYMADREM sur les digues. :
- La conception de ces ouvrages a été pensée par un architecte en termes d'insertion paysagère, avec l'objectif afin d'en minimiser l'impact visuel dans les sites traversés.
- Le concessionnaire ne pourra pas modifier les grands principes retenus et devra

respecter l'obligation de réaliser un ouvrage fluide et plat.

- Les autres rétablissements prévus seront des ouvrages classiques.
- Au niveau de ces ouvrages, les mesures compensatoires ainsi que les mesures d'accompagnement ne sont pas encore définies à ce stade. Elles intégreront les résultats du diagnostic faune/flore ainsi que les enjeux identifiés par le comité de suivi écologique afin de garantir au mieux la préservation des continuités écologiques.

Inventaire – Présentation générale

Les résultats du nouvel inventaire faune/flore ont été présentés. Des échanges ont eu lieu ensuite avec les participants.

- Les inventaires faune/flore 4 saisons se sont achevés cet été. Ils ont permis de mettre à jour l'inventaire réalisé en 2006 et de préciser les enjeux à considérer dans la bande d'études de 300m retenue suite à la concertation de 2011 en vue de la définition des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à mettre en œuvre.
- Des investigations supplémentaires ont été menées dans les secteurs où le périmètre a été élargi pour prendre en compte les échangeurs et aires de services.
- Pour les chiroptères, une étude de 2011 réalisée à proximité du fuseau d'études du projet de contournement (Canal du Vigueirat) a également été intégrée au diagnostic.

Habitat

- Les enjeux les plus importants ont été relevés au niveau de la ripisylve du Grand Rhône, dans certains espaces agricoles, en bordure des canaux ainsi qu'en périphérie des marais des Chanoines et de Meyranne.
-
- Afin de pouvoir émettre un avis plus constructif sur les inventaires et les enjeux présentés et de proposer d'éventuels ajustements (notamment sur la pondération des enjeux), le Parc Naturel Régional de Camargue souhaiterait des compléments d'informations quant à la méthodologie retenue.
 - Le BET Biotope précise que les habitats ont été hiérarchisés en tenant compte des espèces présentes, de l'intérêt et de la qualité des lieux au moment de l'investigation pour pondérer l'enjeu de conservation.
 - La DREAL précise que Biotope transmettra une note présentant sa méthodologie d'inventaire, avant le prochain comité de suivi écologique, afin d'explicitier les critères et la hiérarchisation des enjeux présentés.

Flore

- ❑ Il existe différents niveaux de protection pour les espèces floristiques : le national, régional... Certaines espèces ne font pas l'objet de protections réglementaires mais représentent cependant un intérêt patrimonial qui justifie leur prise en considération.

Faune

- ❑ Une explicitation du classement des enjeux (faibles, modérés, forts...) a été proposé en séance. Par exemple, la Diane est très présente sur le territoire, elle a été classée « enjeu modéré » bien qu'il s'agisse d'une espèce protégée. Le Triton palmé a été identifié comme enjeu fort car il est rare en région PACA.
- ❑ La Ligue de Protection des Oiseaux a fait des investigations dont il pourrait être intéressant de prendre connaissance pour affiner et pondérer les enjeux en présence.
- ❑ Pour l'avifaune, les espaces d'agriculture intensive représentent un enjeu important car ils jouent le rôle de zones de quiétude et d'alimentation. D'autres secteurs sont également importants (la ripisylve, les canaux où l'on observe peu de nidification mais de nombreuses zones d'alimentation, le secteur du mas de Leuze, etc.).
- ❑ Des couples de cigognes ont été observés sur le secteur d'étude.
- ❑ Des zones d'alimentation et de passage pour les castors sont concernées par la bande d'études, en revanche il n'a pas été relevé de zone d'habitat. Des participants signalent que le castor est présent sur le Canal d'Arles à Bouc à 4 ou 5 km au sud du projet dans le secteur de Mas Thibert.
- ❑ 4 espèces prioritaires de chiroptères ont été identifiées. Une nouvelle espèce a été observée dans la bande d'étude (la Barbastelle d'Europe). Le secteur est confirmé comme très important pour les chiroptères (zone de chasse, corridors de déplacement, etc.).
- ❑ Le CEN PACA signale la possible présence du Bupreste de Crau. Cette espèce se retrouve dans la plupart des investigations menées dans le cadre d'autres projets sur le territoire.

Autres enjeux identifiés par le comité de suivi écologique

- ❑ Le CEN PACA attire l'attention de la DREAL sur l'existence d'autres démarches d'études et de travaux en lien avec les projets du territoire à prendre en compte pour permettre une vision globale des impacts en termes de continuité écologique. Cette vision globale nécessite de considérer l'ensemble du fuseau d'études du contournement autoroutier d'Arles et sa zone étendue.
- ❑ Le bureau d'études ECO-Med précise que l'évolution générale du territoire et les projets d'aménagement en cours seront intégrés dans son étude afin d'en cerner

au mieux les effets cumulés.

- Les projets et études connus à prendre en compte dans cette optique sont :
 - la Révision DOCOB de la Crau (habitat, faune et flore, mise à jour des données, restitution prévue pour avril 2013) ;
 - le travail mené par ASF du même type que celui effectué par le bureau d'étude Biotope ;
 - Le SCoT du Pays d'Arles et les réflexions engagées sur les trames vertes et bleues (pour lesquelles le Bureau d'Etudes ECO-Med a été mandaté par la ville d'Arles) ;

- Il a été souligné que le suivi des nappes superficielles et des résurgences (Laurons) est un sujet qui doit être abordé dans le cadre du comité de suivi écologique sous l'aspect milieu naturel. Ces zones humides constituent en effet un enjeu important pour le milieu naturel, en particulier en phase travaux.
 - Une prise en compte sera faite dans le dossier Loi sur l'Eau dans lequel des propositions de solutions aux impacts potentiels devront être formulées.
 - La connaissance du fonctionnement de ces zones humides est aujourd'hui limitée. Il est très probable que leur alimentation en eau mobilise des espaces qui dépassent largement les emprises et les zones d'influences de la future infrastructure. Dans ce contexte, les objectifs à poursuivre dans la conception du projet seront d'avoir la plus grande neutralité vis-à-vis des écoulements existants (notamment souterrains).

4. Echéances à venir et relevé de décision

- Une note précisant la méthodologie du cabinet d'étude Biotope utilisée pour réaliser l'inventaire, sera transmise aux participants.
- La prochaine séance de travail du comité de suivi écologique se tiendra le 23 octobre 2012 à partir de 09h30 à la CCIT du Pays d'Arles. Il est convenu que cette séance, prévue sur la journée, se déroule selon l'ordre du jour suivant :
 - le matin : réunion plénière du groupe de travail pour :
 - une présentation de la méthodologie utilisée par le bureau d'étude Biotope dans l'élaboration du diagnostic faune/flore et l'évaluation des enjeux
 - une synthèse des principales mesures d'évitement et de réduction des impacts
 - une présentation des impacts résiduels et des pistes de mesures compensatoires envisagées
 - l'après-midi : constitution et réunion de 3 sous-groupes de travail ayant chacun en charge de préciser les enjeux et les mesures d'évitement ou de

réduction, ainsi que d'envisager les mesures compensatoires pour les typologies de milieux suivantes :

- 1° sous-groupe : espaces agricole
- 2° sous-groupe : espaces linéaires le long des cours d'eau
- 3° sous-groupe : zones humides.